

Groupe Départemental sur la Direction d'École (GDDE)

Vendredi 18 novembre 2022

3 directrices d'écoles représentaient le SE-Unsa 62 :

- Annick FONTAINE
- Valérie CAILLOUX
- Caroline DECROIX

Était également présents :

- Des membres du CHS-CT départemental,
- Des IEN
- Un panel de directeurs / directrices d'écoles déterminés par la DSDEN
- Les directeurs de vie scolaire (DVS)
- Des membres de l'administration

Echanges liminaires

Ce groupe de travail ayant lieu en distanciel, le SE-Unsa a demandé à ce que ces réunions puissent se tenir à nouveau en présentiel afin de favoriser les échanges et interactions.

Thèmes abordés :

1/ Entretiens Liste d'aptitude des directeurs

Mr Lionel Lefebvre, IEN en charge du dossier présente la nouveauté liée à la loi Rihlac : les candidats devront assister à une réunion de formation/information en distanciel avant de passer l'entretien en lui-même.

2/ Formation des directeurs nouvellement nommés

Actuellement, la grille de formation comprend 7 familles qui sont déclinées en plusieurs modules avec des modules de personnalisation (ex : pour les directeurs en intérim) afin de répondre aux besoins des stagiaires. De nouvelles modalités sont arrivées avec l'évolution des missions des directeurs. **Les directeurs nouvellement nommés auront bien une formation dès juin**, afin d'être prêts à aborder sereinement la rentrée.

Nous questionnons sur la date tardive des résultats du second temps du mouvement qui ne permet pas aux directeurs qui y sont affectés de bénéficier de la formation. Mr l'Inspecteur nous répond qu'il s'agit d'un calendrier national qui ne peut être modulé, mais que des précautions sont prises pour repérer ces personnels nouvellement nommés et leur apporter l'aide nécessaire.

Un groupe de travail est prévu en janvier pour élaborer une nouvelle grille de stage qui sera mise en place probablement pour 2024.

3/ Formation continue des directeurs / directrices en poste

Le SE-Unsa a évoqué la formation continue des directeurs qui ne doit pas être oubliée et qui est indispensable. Nous souhaitons que celle-ci soit mise en place dès que les moyens de remplacement le permettront. Actuellement, cette formation continue ne fait pas partie des axes prioritaires de formation, ce qui est regrettable car cela engendre un surplus de travail pour les directeurs et directrices qui doivent s'auto-former.

4/ Fiches RSST

Depuis janvier 2022, le registre est dématérialisé pour toute personne possédant une adresse en ac-lille. Tous les personnels, ont reçu en janvier 2022 un mail explicatif.

Le but est de faciliter les tâches des directeurs : un collègue ouvre une fiche RSST, le directeur reçoit une notification et n'a qu'un Clic à faire.

Les représentants du SE-Unsa signalent que les collègues n'ont pas de retour sur les fiches RSST qu'ils ont complétées. Légitimement, ils se demandent à quoi sert de passer son temps à rédiger des fiches si aucune solution n'est proposée. La procédure est bonne, mais il y a un vrai problème de timing et de prise en compte. De plus, le registre dématérialisé est peu connu chez les collègues, une information a été donnée lors de sa mise en place, mais il serait bon de rappeler régulièrement son existence.

D'après la représentante de la DSDEN, il faut prendre le temps de l'analyse et de la réflexion.

Le temps de réponse est variable. Le directeur peut faire une première réponse, puis l'IEN peut à son tour apporter des solutions. Un rappel est prévu au bout d'un mois sans réponse.

Sur le plan académique, ce sont 500 fiches RSST qui ont été déposées depuis janvier 2022.

Au niveau départemental, entre la rentrée de septembre et le 10 novembre, il y a eu 45 fiches déposées (1^{er} et 2nd degré confondus).

5/ Grand débat national : Notre école faisons-la ensemble

La démarche de réflexion entraîne un projet qui débouche sur un financement.

Le but recherché est l'amélioration du bien-être et des résultats des élèves. L'école est dans un environnement, dans une situation matérielle et il faut pointer ce qu'il convient de faire pour qu'elle fonctionne mieux. Une première étape de concertation avec les partenaires pour la demande de financement des projets, une seconde étape d'étude des projets par la DSDEN.

Les IEN savent ce qui peut être financé ou pas. Un point a été fait en conseil d'IEN dernièrement.

Il est possible de s'engager plus tard dans l'année scolaire. Actuellement une douzaine d'école sont engagées dans le dispositif.

Le SE-Unsa, qui avait déjà pointé une iniquité pour les collègues du 1^{er} degré (qui doivent prendre sur les 108h), réitère sa demande de voir des heures dégagées pour les écoles qui en feraient la demande. Nous réclamons également plus de clarté sur la typologie des projets, afin d'éviter que les collègues ne passent du temps à rédiger un projet non conforme.

Pour la DSDEN, les équipes peuvent interpeller leur IEN pour demander des informations. Il ne serait pas possible d'être plus précis sur ce qui peut être financé (réflexion, logique, cohérence : profiter aux élèves, amélioration résultats et bien-être au travail) car cela peut différer d'une école à l'autre.

6/ Evaluation d'écoles

Les représentantes de l'Unsa questionnent sur le report des évaluations d'école du 1^{er} trimestre.

Il est difficile de faire un retour global. Les IEN doivent être souples. **Peu d'écoles ont demandé un report au plan départemental.** Il faut s'adapter au cas par cas. **Des reprogrammations seront possibles dans certains cas**, puisque des équipes d'évaluateurs ne peuvent mener 2 évaluations en même temps. Maximum de souplesse. Les reprogrammations sont à gérer directement au plan local avec les IEN.

Nous faisons un constat d'iniquité entre les circonscriptions, entre 6 et 18 heures dégagées sur les animations pédagogiques pour l'auto-évaluation ; avec ou sans journées banalisées grâce aux BDFC. Les collègues discutent et s'aperçoivent que nous ne sommes pas tous logés à la même enseigne. De plus, nous rappelons que Mr l'Inspecteur d'Académie avait garanti que les écoles engagées dans le dispositif d'évaluations ne seraient pas soumises aux Plans (Phare, Laïcité, Constellations), et nous sommes régulièrement interpellés par des collègues qui vivent très mal ce cumul car **les 108h débordent et ne peuvent tout supporter.**

Le DASEN a effectivement demandé un minimum mais pas de plafond. Il serait impossible de donner une consigne au-delà de 6h (à cause des constellations justement). 1/6 du personnel doit être en constellation par an, il est donc possible qu'il y ait des cumuls.

Questions diverses

* **L'Unsa questionne sur la procédure de recrutement des services civiques** : enquête trop tardive, contrats pas démarrés avant décembre. Il faudrait anticiper pour que les services civiques soient opérationnels dès la rentrée. Un contrat sur l'année complète serait-il possible ?

Mme Guillaume confirme que les contrats ne peuvent excéder 10 mois. De plus, il y a un calendrier ministériel et une dotation mensuelle de contrats.

* **Applications à utiliser** : l'Unsa fait le constat des applications qui se multiplient pour les directeurs et directrices (ADAGE, LPI, CESELINE, SOFIA...) sans qu'aucune formation ne soit dispensée. Même si ces applications sont censées pour certaines simplifier la tâche des collègues, dans les faits, ce n'est pas forcément le cas. La position du directeur est délicate vis-à-vis des équipes. On assiste à une saturation et un risque de rejet.

Nous ajoutons que les modalités de dépôt des dossiers de sorties avec nuitées sont lourdes. Nous regrettons que ce type de dossier ne puisse être dématérialisé et transiter par voie électronique. De même, le PDF modifiable n'est pas pratique (champs inexistant à certains endroits, manque de place pour remplir, champs qui se modifient entre eux...)

L'académie de Lille souhaite se doter d'une application qui reste à développer. Il est fait proposition au groupe départemental qu'un ou 2 directeurs volontaires puissent aider à sa mise en place.

* **Election des parents d'élèves par voie électronique** :

Nous demandons à ce qu'une application permettant le vote des parents par voie électronique puisse être mise en place lors des prochaines élections de représentants des parents d'élèves ainsi que le prévoit la loi Rilhac et comme cela était indiqué dans la circulaire de rentrée du ministère.

*** PPMS, j'applique la loi !**

Les représentantes du SE-Unsa ont rappelé la consigne syndicale de ne pas demander aux directrices et directeurs d'école d'écrire les PPMS. Nous questionnons les représentants de la DSDEN sur la communication envers les communes. Il nous a été répondu que les documents d'information du ministère à destination des communes sont toujours en attente.

